

# REGLEMENT du jeu « 65 ans Combi - Roadtrip » par Volkswagen & Moi

## ARTICLE 1

VOLKSWAGEN Group France, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 7.750.000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Soissons (RCS B 602 025 538), dont le siège social est situé 11 avenue de Boursonne - 02600 Villers-Cotterêts organise un jeu gratuit sans obligation d'achat sur le site Internet [http://volkswagen-et-moi.fr/jeux/roadtrip\\_combi/](http://volkswagen-et-moi.fr/jeux/roadtrip_combi/) du 01 juin 2015 à 19h00 au 20 juin 2015 à 12h00.

## ARTICLE 2

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, et possédant un véhicule immatriculé à son nom, en France métropolitaine.

Ne peuvent en aucun cas participer au jeu les personnes et les membres de leur famille ayant un lien direct avec la société organisatrice ou toute société ayant participé à l'élaboration du jeu.

## ARTICLE 3

Une seule participation par personne sera prise en compte (même nom, même prénom ou même adresse email). Une même personne peut participer plusieurs fois à la conception de son road trip, cependant une seule participation réelle ne sera comptabilisée dans le tirage au sort.

## ARTICLE 4

Pour jouer, les participants devront se connecter sur le site Internet [http://volkswagen-et-moi.fr/jeux/roadtrip\\_combi/](http://volkswagen-et-moi.fr/jeux/roadtrip_combi/) et s'inscrire en complétant le formulaire dédié entre le 01 juin 2015 à 19h00 et le 20 juin 2015 à 12h00, en indiquant le numéro d'immatriculation de leur véhicule, leur nom, prénom, adresse mail et adresse postale valides.

Les participants ayant choisi de s'inscrire au programme de fidélité Volkswagen & Moi pour multiplier leurs chances recevront également un lien de confirmation par email. En cas de non-validation de cet email, les participants demeureront inscrits au programme mais ne recevront pas de communications par email en provenance du programme (newsletter, email d'annonce des prochains jeux).

Le tirage au sort qui attribuera les 2 Road Trip en Europe s'effectuera le 23/06/2015, sous le contrôle de la SCP SIMONIN - LE MAREC- GUERRIER, Huissiers de Justice Associés à Paris. Le tirage au sort qui attribuera les appareils photo s'effectuera également le 23/06/2015, sous le contrôle d'EBB&FLOW. Les tirages au sort désigneront les gagnants parmi l'ensemble des participants qui auront dûment complété leur formulaire de participation.

Ne seront pas prises en considération les participations dont les coordonnées seront incomplètes, incompréhensibles, adressées après la date limite de participation ou contraires aux dispositions générales du présent règlement.

La société organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toute vérification utile concernant l'identité des participants notamment pour vérifier la véracité des informations fournies dans le formulaire d'inscription.

Toute tentative de fraude entraînera l'annulation de la participation et, le cas échéant, la possible annulation du jeu.

Le fait de s'inscrire sous une fausse identité ou avec l'identité d'une autre personne pourra entraîner l'annulation de la participation.

Tout autre mode de participation (par voie postale notamment) est exclu.

## ARTICLE 5

Les dotations prévues pour le jeu sont les suivantes :

-Les deux gagnants issus du premier tirage remporteront chacun :

**2 semaines de location d'un véhicule Volkswagen Combi Bay Window , d'une valeur unitaire hebdomadaire de 1440 € TTC, soit une dotation d'une valeur maximale de 2880€ TTC**

Le véhicule est à retirer à Bordeaux (les éventuels frais d'hébergement et frais de transports pour rejoindre le lieu de retrait du véhicule de location ne sont pas pris en charge pas la société organisatrice du jeu concours).

Un défraiement des dépenses liées au carburant est pris en charge par la société organisatrice à hauteur de 1500 € TTC maximum par véhicule.

Les deux Road trip en Europe sont limités aux pays suivants : France, Espagne, Portugal, Italie, Allemagne, Belgique, Pays Bas, Suisse, République Tchèque, Luxembourg, Autriche, Slovénie, Croatie, Hongrie.

Les Road trip devront être effectués entre le 15 et le 29 août 2015. Chaque Road trip ne devra pas excéder une distance de 4 000 kilomètres au total et devra avoir comme points de départ et de retour Bordeaux (lieu du prestataire de la location).

-Les trois gagnants issus du second tirage remporteront chacun :

**1 Appareil photo POLAROID Z2300 Blanc - Appareil photo instantané : D'une valeur unitaire de 229,90 €TTC**

## ARTICLE 6

Tous les participants seront alertés par email des résultats du tirage au sort.

Les gagnants seront alertés par email et devront confirmer leur adresse postale afin de recevoir la dotation. En cas de non-réponse à cet email dans les 8 semaines suivant l'envoi, la dotation sera perdue. Les gagnants recevront ensuite leurs gains (ou confirmation de gain pour les gagnants du premier tour) par voie postale à l'adresse qu'ils auront indiquée sur le formulaire de jeu et confirmée par retour de mail.

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces, ni remplacées par un autre lot à la demande du gagnant.

Les dotations qui ne pourront être distribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice ou qui ne seront pas utilisées par les gagnants avant les dates limites qui leur seront indiquées seront perdues pour leurs bénéficiaires et ne seront pas réattribuées.

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité en cas d'incident survenu à l'occasion de l'utilisation de sa dotation par le gagnant ou en cas de vice ou d'absence de conformité des dotations.

La société organisatrice se réserve le droit de modifier les lots par des dotations d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité des dits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

## ARTICLE 7

Sous réserve de l'accord préalable écrit des gagnants, la société organisatrice pourra utiliser les noms et adresse des gagnants dans des campagnes liées au présent jeu, sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que la remise de leur lot.

## ARTICLE 8

Les frais de connexion sur le site Internet [http://volkswagen-et-moi.fr/jeux/roadtrip\\_combi/carte](http://volkswagen-et-moi.fr/jeux/roadtrip_combi/carte) seront remboursés sur demande écrite adressée à Ebb&Flow - Jeu 65 ans Combi - Road Trip» Volkswagen & Moi - 1455, quai Marcel Dassault - 92210 Saint Cloud, sur la base d'une connexion téléphonique de trois (3) minutes à 0.02 € TTC (deux centimes d'euros toutes taxes comprises) la minute tarif en vigueur pour une communication nationale, soit une somme forfaitaire de 0.06 € TTC (six centimes d'euros toutes taxes comprises).

Remboursement des frais de connexion dans la limite d'une connexion par personne et par foyer (même nom, même adresse) pendant toute la durée du jeu.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où dans ces hypothèses le fait pour le participant de se connecter au site Internet et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaires.

Les frais de timbre pour la demande de remboursement seront remboursés, sur demande, au tarif lent en vigueur.

Pour obtenir le remboursement de ses frais de connexion le participant doit envoyer à l'adresse du jeu une demande écrite, établie sur papier libre avant le 10 juillet 2015, contenant les éléments suivants :

- l'indication de ses nom, prénom et adresse postale personnelle ;
- de la date et de l'heure de sa connexion au Site ;
- la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel il est abonné ;
- un relevé d'identité bancaire.

Le remboursement s'effectuera par chèque dans un délai de quatre (4) semaines environ à compter de la fin du jeu.

Toute demande incomplète ou erronée ne sera pas prise en compte.

## ARTICLE 9

La société organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via le site du jeu.

Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du jeu où à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème liés notamment à l'encombrement du réseau.

Pour participer à ce jeu, il conviendra de disposer d'un écran d'une résolution de 1024x768 pixels minimum, d'une connexion à Internet d'une débit de 512kb/s, d'un navigateur Internet Explorer 6 ou supérieur ou Firefox 1.5 ou supérieur ou Safari 2.0 ou supérieur, du plug-in Flash Player 8 ou supérieur téléchargeable sur le site d'Adobe.fr à cette adresse :

[http://www.adobe.com/shockwave/download/download.cgi?P1\\_Prod\\_Version=ShockwaveFlash](http://www.adobe.com/shockwave/download/download.cgi?P1_Prod_Version=ShockwaveFlash).

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue d'une partie et les gagnants d'une partie.

La société organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

En tout état de cause, le nombre de dotations attribué ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable dans le cas de mauvais acheminement du courrier postal.

## ARTICLE 10

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment notamment en cas de force majeure tels que ceux reconnus par la jurisprudence française sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants et notamment en cas de présomption de fraude par l'un des participants.

Toute modification éventuelle du jeu et du présent règlement fera l'objet d'un avenant qui sera déposé auprès de la SCP Simonin – Le Marec – Guerrier, Huissiers de Justice Associés à Paris.

Elle se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception après 4 semaines environ à compter de la fin du jeu.

Il ne sera répondu à aucune demande de renseignements (demande écrite, téléphonique, orale) concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement.

## ARTICLE 11

Le règlement du jeu est déposé auprès de la SCP Simonin – Le Marec – Guerrier, Huissiers de Justice Associés, 54 rue Taitbout 75009 Paris, à laquelle est confié le contrôle du bon déroulement de sa mise en œuvre.

Le règlement est disponible gratuitement sur le site Internet [http://volkswagen-et-moi.fr/jeux/roadtrip\\_combi/](http://volkswagen-et-moi.fr/jeux/roadtrip_combi/) ou en écrivant à l'adresse suivante Ebb&Flow – Jeu 65 ans Combi – Road Trip» Volkswagen & Moi – 1455, Quai Marcel Dassault – 92210 Saint Cloud.

Le timbre utilisé pour cette demande sera remboursé, sur demande écrite conjointe, au tarif lent en vigueur – vingt grammes (20g), joindre RIP/RIB.

Chaque demande devra mentionner les coordonnées complètes (nom, prénom, adresse complète et code postal). Une seule demande de remboursement et de règlement par personne et par foyer (même nom, même adresse) sera prise en compte pendant toute la durée du jeu.

## ARTICLE 12

Les coordonnées des participants seront traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant qui pourra être exercé auprès de la société organisatrice, dont le siège social est situé 11 avenue de Boursonne – 02600 Villers-Cotterêts  
Ces informations sont uniquement destinées à l'usage de la société organisatrice.

## ARTICLE 13

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

#### **ARTICLE 14**

Le présent règlement est soumis à la loi française.